

Fédération algérienne de football

Ligue de football de la wilaya de SKIKDA

Rappel aux clubs
Cotisations annuelles

En application stricto-sensu de l'article 14 des statuts en vigueur, il est rappelé aux clubs affiliés à l'entité de s'acquitter dans les meilleurs possibles de leurs cotisations annuelles (2022) fixées à Mille dinars (1.000,00 DA) par membre de l'assemblée générale.

Ce rappel est subséquent dès lors par la remise d'une copie de versement bancaire à la commission des finances y afférente---

Dont acte